

ÉDITORIAL

Osons... prudemment

Il aura suffi que la spéculation sur le baril de pétrole propulse le prix de l'essence à près de 1,50 \$ le litre pour que nos partis politiques à Québec sortent les gros canons dans le but d'accélérer l'utilisation et même le développement des véhicules tout à l'électricité. Fort bien, mais de grâce, pas de précipitation! Voilà un terrain glissant où les dérapages sont

Hier, les libéraux ont annoncé qu'à partir du 17 juillet, il sera possible de circuler à bord de véhicules à basse vitesse (VBV) dans les zones limitées à 50 km/h. Les deux seuls véhicules autorisés pour le moment sont la Zenn, assemblée à Saint-Jérôme, et la camionnette Nemo, à Sainte-Thérèse. Dans un cas comme dans l'autre, l'autonomie est faible et il faut recharger les batteries durant quatre à huit heures pour rouler entre 50 et 100 km.

L'énorme avantage réside évidemment dans le coût en énergie, qui n'est que de 1 ¢ du kilomètre, comparativement à 8 ¢ et plus (à 1,40 \$ le litre) pour les petites voitures de type Yaris ou Fit.

Il va sans dire que l'usage de ces véhicules se limite à des déplacements courts, en ville ou sur des campus. Mais on pourrait aussi y avoir recours dans les services: on pense notamment aux préposés au stationnement et aux livreurs.

Cela dit, il ne faut pas partir en peur. D'abord, ces petits véhicules coûtent cher compte tenu de leur utilité et du prix des concurrents (on peut se procurer une Hyundai pour 10 000 \$, contre 13 000 \$ à 15 000 \$ pour la Zenn). Ensuite, on connaît mal la fiabilité de ces voitures après cinq ou six hivers dans la neige et le froid. La carrosserie de la Zenn est fabriquée en Europe par Microcar et les 160 unités construites l'an dernier ont surtout été vendues pour un usage peu intensif en zones tempérées. Finalement, l'argument massue, nous voilà dans une industrie ultra concurrentielle où les joueurs majeurs investissent des milliards pour accaparer le marché. Or, le déficit de Zenn Motor Company de Toronto a atteint 6,7 millions de dollars l'an dernier, et les ventes, la somme ridicule de 2,3 millions de dollars. Pourtant, le salaire payé à Saint-Jérôme ne serait, dit-on, que de 14 \$ l'heure. Attendez que les TCA s'en mêlent!

Ce qui nous amène au projet de Pauline Marois qui annonçait, samedi, qu'un gouvernement du Parti québécois ne deviendrait rien de moins qu'un «partenaire majeur de cette industrie du véhicule électrique». Pour ce faire, on créerait un fonds de trois milliards sur une période de dix ans.

Trois milliards de fonds publics pour commercialiser des voitures électriques? Est-on tombé sur la tête?

Que Québec encourage l'achat de voitures éconergétiques par une remise sur la taxe de vente, cela se justifie, tout comme le fait de privilégier la filière électrique dans les transports publics. De même, qu'Hydro-Québec s'associe sur une base d'affaires à des partenaires privés pour développer des produits secondaires adaptés, là encore, pourquoi pas? Mais se lancer, comme ça, dans la construction d'autos parce que le prix de l'essence est de 1,50 \$ le litre, il y a quelque chose qui... ne tourne pas rond!

Quand on se compare aux Européens qui ont investi massivement dans le train, le tramway et le bus électriques, il est évident que nous avons du retard à rattraper en matière d'efficacité énergétique dans les transports. Cela dit, de grâce, ne jouons pas à la grenouille de la fable! Prenons le temps d'évaluer quels sont les meilleurs moyens de réduire notre dépendance au pétrole sans pour autant nous lancer dans la fabrication de produits alors que la plupart des grands manufacturiers ferment leurs usines devenues trop coûteuses!

j-ransfacon@ledevoir.com

Historique, vraiment?

Historique! Ce serait, selon le maire de Montréal, le qualificatif à accoler à l'entente conclue la semaine dernière entre le gouvernement Charest, les 15 municipalités défusionnées de l'île et sa ville. Voyons voir.

Historique oui, parce qu'elle mettrait fin à la guerre larvée des municipalités reconstituées à l'endroit de la ville centre. Il y aurait lieu de se réjouir si ce n'était ce marchandage de pouvoirs et d'argent qui vient soulager ces banlieues, déjà parmi les villes les plus riches du Québec, d'une contribution de 30 millions pour des équipements communs qu'elles n'auront plus à payer à la métropole. Toute paix à un prix et dans le cas présent, on paie le gros prix. Un gros cadeau qui, soulignons-le, sera payé par l'ensemble des contribuables québécois puisque Québec compensera Montréal pour cette perte de revenus venant des banlieues.

Historique, cette entente le serait aussi puisqu'elle accorde au maire de Montréal les pleins pouvoirs qu'il demandait sur l'arrondissement Ville-Marie. La gouvernance du centre-ville, tous l'admettent, pose un problème. Le développement urbain de ce secteur de la ville est d'intérêt métropolitain et doit être géré comme tel. L'approche préconisée par Gerald Tremblay, et avalisée par Québec, donnera toutefois au maire de Montréal bien plus de pouvoirs que nécessaire.

L'accroc à la démocratie que constituera le nouveau régime, qui sera en place au lendemain de la prochaine élection, est patent. Les citoyens de Ville-Marie éliront trois conseillers qui siègeront à l'arrondissement aux côtés du maire de Montréal et de deux conseillers nommés par celui-ci. En cas d'égalité des voix, le maire aura un vote prépondérant. «Citoyen... à moitié», écrivait hier un lecteur habitant Ville-Marie. En fait, ce pourrait être pire. Le maire de Ville-Marie, qui sera aussi le maire de Montréal, sera en perpétuel conflit d'intérêts. S'il favorise indûment Montréal, les électeurs ne pourront le démettre à l'élection suivante. Fort probablement, ce système entraînera un désintérêt des citoyens à l'endroit du débat public. L'accroc à la démocratie est sérieux.

D'autres avenues que la tutelle étaient possibles pour assurer une gouvernance conciliant les intérêts de la ville centre et ceux de Ville-Marie. Par exemple, un pouvoir d'initiative, assorti d'un pouvoir de veto, aurait pu être donné au conseil municipal de Montréal sur les questions relatives au développement du centre-ville pouvant être de caractère métropolitain. Cela aurait évité de soumettre tout l'arrondissement Ville-Marie, qui est plus étendu que le centre-ville, au diktat de Montréal.

Le maire Tremblay a défendu avec force sa formule. Pour obtenir gain de cause, il a accepté de faire ce cadeau de 30 millions aux banlieues. Ce marchandage n'est pas à son honneur. Le projet de loi n° 22 donnant force de loi à l'entente devrait être adopté au cours de la journée. Sur ce point précis de la gouvernance de Ville-Marie, comme sur le financement des services communs, les députés devraient reporter toute décision à l'automne, question de rechercher un meilleur équilibre.

bdescoteaux@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND



L E T T R E S

Donner un sens à notre fête

Lettre à Félix Leclerc

Déjà 20 ans que tu es mort, Félix, mais pour moi et bien du monde, tu es toujours bien vivant dans l'espace et dans le temps. Avec ton souffle offert à tous les vents et ta guitare de conquérant, tu es enraciné comme un arbre; les bras nus et le front dans la lumière. Tu cultivais l'amour du peuple québécois dans les jardins de l'île d'Orléans et le 24 juin, lors de notre Fête nationale des Québécois, je vais penser bien fort à toi.

Plus qu'un symbole, tu es comme une âme chaleureuse qui nous accompagne et qui nous montre les petits chemins de traverse qui nous mènent à la rivière, là où les crapauds chantent la liberté. Le bonheur n'est jamais très loin avec toi.

Tu sais, Félix, je suis un tantinet maussade. En dehors du contexte politique, j'aimerais tellement que nous ayons cette fierté toute simple d'être nous-mêmes, riches de notre histoire, de nos racines et de notre belle langue française. Je voudrais tant que notre Fête nationale n'en soit pas une où, chaque 24 juin, on ne fait que se racheter en inondant nos radios de chansons québécoises. Et c'est bien dommage que ce soit seulement lors de cette fête que nous ayons la chance de vraiment l'entendre chanter, toi Félix, Vigneault, Lévesque et d'autres grands de notre chanson. Il me semble qu'on devrait avoir un peu plus de respect pour ceux qui ont fait naître la chanson québécoise.

On devrait obliger nos radios commerciales à respecter un certain quota de diffusion des grands classiques de notre chanson que vous avez eu le génie de créer. Faut dire que ces dites radios ont déjà grand peine à respecter convenablement les quotas fixés à 60 % de diffusion de chanson francophone. Mais tu vois, je crois que si on avait un peu plus de reconnaissance et de respect à l'égard de notre chanson et de notre langue, on se sentirait peut-être un peu moins cons d'agiter nos drapeaux bleus dans le vent tous les 24 juin. Histoire de redonner un véritable sens à notre fête. Mais je crois bien et j'espère qu'on ne manquera pas de souligner, lors de cette fête, le fait que cela fait 20 ans que tu nous a quittés. Une belle occasion de mettre en valeur le précieux héritage que tu

nous as légué et l'amour que tu portais au peuple québécois.

Mes salutations, Félix.

Yvan Giguère

Fondateur de la Journée de l'Hymne au printemps et du Concours national de paroliers de langue française
Le 17 juin 2008

Piste cyclable ou piste de course...

Dimanche matin, je quitte la maison avec mes deux enfants; nous sommes tous à vélo et prenons la piste cyclable rue Rachel pour nous rendre au centre-ville. Ma fille de neuf ans prend les devants et mon garçon de cinq ans tente de la suivre; je gère le tout du mieux que je peux en surveillant mes jeunes cyclistes qui vont tous deux à leur rythme. Ils sont heureux de se déplacer comme les grands et d'utiliser les pistes cyclables qui s'offrent à nous! Et moi, avec mon regard de mère, je suis fière d'eux et les encourage à pratiquer ce sport.

Depuis ce début d'été, je m'efforce aussi de leur apprendre les règles de conduite à vélo, l'utilisation des pistes cyclables, le respect de la signalisation et aussi la vigilance au coin des rues et par rapport aux autres utilisateurs de la piste. Mais le plus important pour moi, c'est de leur faire apprécier le voyage à bicyclette. Cependant, depuis un moment, j'en viens à douter: peut-être que cela n'est pas possible lorsque nous vivons à Montréal. En effet, je crois que voyager à vélo c'était aussi fait pour les familles... Eh bien, je crois que je me trompe!

Depuis le printemps que je fais face à des commentaires et à de vives réactions de la part des autres cyclistes! On est dimanche matin et mes petits, qui se font une joie de prendre la piste cyclable, sont harcelés par ceux-ci. On leur dit d'aller plus vite, de se tasser, ils ne devraient pas s'attendre au coin des rues car ils ralentissent le trafic, etc. En fait, ils doivent se faire le plus petits possible, la piste cyclable n'est pas pour eux! Seuls les cyclistes aguerris ont le monopole de la piste. Pour faire du vélo à Montréal, on doit faire de la compétition sportive? Quelle est la solution? Envahir les trottoirs

et ainsi gêner les piétons? Faire du vélo avec les enfants seulement dans notre cour ou sur les pistes cyclables de la banlieue?

Je suis irritée, voire choquée par cette attitude, et cela gêne notre plaisir de faire du vélo en famille! Alors que partout on fait la promotion du transport «vert», on fait pourtant face à l'impatience et à l'agressivité de ceux qui croient détenir le monopole de la piste cyclable, je devrais peut-être dire la piste de course!

Marie-Claude Gagnon
Montréal, le 16 juin 2008

Manque de courage

Une commission à grands frais pour une prise de conscience à sens unique par la majorité! Assez de compromis! Il n'y a qu'à Québec qu'on demande à la société d'accueillir de faire autant de compromis. Ailleurs, les gens se doivent de s'adapter et de s'intégrer. Ne sommes-nous pas que 2 % de francophones dans une mer anglophone? Question d'intégration, il est bien entendu qu'il y a de l'amélioration à apporter pour que le potentiel (diplôme d'équivalence) du nouvel arrivant soit pris en compte, question de lui permettre d'accéder à la prospérité et d'apporter ainsi sa contribution à la société d'accueil. Surprenant qu'on ait besoin de dépenser autant pour constater que glorifier le multiculturalisme à outrance va à l'encontre de notre spécificité à longue échéance!

Pour ne pas déplaire à la majorité de son électoral, Jean Charest délègue et met en place des commissions qui, soit ne nous apprennent rien de nouveau, soit produisent des rapports condamnés d'avance à être mis au rancart (aux frais des contribuables). Manque de courage, de compétence et de transparence! Sans parler des lois-bâillons lorsque les libéraux sont majoritaires et qu'ils se permettent d'ignorer les partis d'opposition, pourtant élus démocratiquement. Heureusement que, minoritaires, ils ne peuvent montrer autant d'arrogance. Qu'attendons-nous vraiment de ce rapport? Libérons-nous donc des libéraux! De grâce, ne divisons pas le vote pour leur faire cadeau une fois de trop du pouvoir dont ils ne savent que faire!

Lorraine Dubé
Le 16 juin 2008

LIBRE OPINION

Une fumisterie

MARTINE OUELLET

Vice-présidente de la Coalition Eau Secours!

En réaction à un récent éditorial de Bernard Descôteaux, voici les commentaires que la Coalition Eau Secours! souhaite faire par rapport à la lecture du projet de loi sur l'eau.

La Coalition Eau Secours! est bien d'accord sur le principe d'une loi sur la protection de l'eau, mais dans le projet de loi 92, il n'y a rien pour définir le concept abstrait et politique de «patrimoine collectif», qui n'a aucun contenu juridique. Les énoncés de principe n'ont aucun effet déclaratoire:

- le statut «juridique» de l'eau ne peut, dans le cadre constitutionnel canadien actuel, faire l'objet d'une loi provinciale puisque la compétence se limite aux cas de «prospéction» des ressources naturelles «non renouvelables» (art. 92A AANB);
- la notion de «patrimoine» est incompatible avec celle de «chose commune»;
- de plus, on nage en plein virtuel; que signifie au juste «patrimoine commun» (sans définition) de la «nation québécoise» (motion vide de sens juridique);
- la loi ne pourrait viser que le domaine public, sur lequel l'État a déjà pleine juridiction; pour le reste, la loi pourrait consacrer le principe de la propriété privée de l'eau «dans les conditions définies par la loi, dont le Code civil» (art. 1).

Ce qui déçoit surtout la Coalition, c'est que

le projet de loi ne vise pas la protection des ressources, mais les conditions nouvelles de leur exploitation selon les orientations ponctuelles futures du gouvernement.

Par exemple, le projet pose quelques principes imprécis et incompréhensibles sur le statut collectif des eaux «dans leur état naturel», sur la réparation des dommages «causés à l'eau» et sur la nécessité d'obtenir un prix à son exploitation, mais l'essentiel de la loi proposée vise à conférer au seul ministre le pouvoir exclusif de réglementer, au gré des politiques de l'heure, les modalités économiques de l'exploitation. Ce qui constitue une délégation de pouvoir totale et discrétionnaire à la ministre.

D'autre part, en donnant au ministre un droit exclusif d'action civile plutôt qu'en permettant des poursuites par les citoyens, la loi privilégie l'arbitraire de la décision ministérielle partisane dans tous les cas. Par exemple, des citoyens ne pourraient pas s'opposer à l'installation d'une usine de prélèvement avec cette loi.

Malgré l'exposé tendancieux des «notes explicatives», le projet ne prévoit pas l'intervention obligatoire en cas de risque, mais plutôt la discrétion ministérielle de ne pas agir, selon les intérêts en cause.

Cette loi qui vise à déléguer au ministre la

totalité des futures politiques sur la gestion de l'eau, n'établit pas des normes d'intervention de l'État. L'aspect le plus évident de ce projet, c'est qu'il n'y a pas encore de loi dans le projet

de loi. Tout demeure à la discrétion de la ministre de l'Environnement ou de son successeur, qui pourra appliquer la loi selon l'inspiration des situations ponctuelles à venir.

Ainsi, on n'y trouve aucun indice qui permettrait de soutenir l'imposition d'une redevance sur les prélèvements d'eau, malgré les déclarations officielles de la ministre. Le projet de loi n'énonce que des intentions vagues qui manquent de précisions et qui laissent la place à des interprétations de toutes sortes.

De plus, la loi ouvre la porte à l'exportation d'eau en vrac pour des motifs jugés d'intérêt public par le gouvernement (est-ce à dire que cela pourrait aller jusqu'à la vente de notre eau aux États-Unis pour garnir un tant soit peu les coffres de l'État?) et donne une bénédiction pour dix ans à tous les prélèvements actuels.

Alors, M. Descôteaux, avant d'accorder à ce projet de loi toutes les vertus, il faudrait le lire dans le détail pour vous apercevoir de la contradiction entre la présentation de la ministre et le contenu du projet, car ce qui a été dit et ce qui est écrit ne concordent pas.

Ce qui fait dire à la Coalition Eau Secours!

que ce projet de loi censé protéger notre eau ne nous fait pas avancer mais nous fait plutôt perdre du terrain. Il semble s'agir d'une opération essentiellement de relations publiques, qui, si la loi est adoptée, permettrait simplement d'élargir les conditions d'exploitation de la ressource.

LES ACTUALITÉS

AIR CANADA

SUIVE DE LA PAGE 1

une surcharge à ses passagers. Mais la flambée pétrolière est devenue trop forte, avec un cours ayant doublé en un an, quadruplé depuis 2004. «Chaque hausse de 1 \$ du prix du baril fait augmenter d'environ 26 millions les dépenses annuelles en carburant d'Air Canada.» La compagnie a rappelé que le carburant est devenu son principal poste de dépenses, comptant désormais pour plus de 30 % de ses charges d'exploitation. «Aux prix actuels, Air Canada verra ses coûts augmenter de près de 1 milliard en 2008 par rapport à 2007.»

Ainsi, même en prenant en compte le profit de sa politique de couverture en carburant, «aux prix et aux niveaux de capacité actuels, la Société dépensera une moyenne de 230 \$ en carburant pour l'aller-retour d'un passager, considérablement plus que la moyenne de 146 \$ en 2007 et de 110 \$ en 2004.»

En réaction, la capacité des vols intérieurs sera réduite de 2 % au quatrième trimestre de 2008 et au premier de 2009. La réduction atteindra 13 % sur les vols transfrontaliers et 7 % sur les vols internationaux, pour un total de 7 % sur l'ensemble du réseau. Cet ajustement entraîne l'abolition de 2000 postes, touchant 8 % des quelque 24 000 emplois répertoriés chez Air Canada à la fin de 2007.

L'un des premiers grands syndicats à commenter, les TCA, a souligné que 400 de ses membres — des agents des ventes et du service à la clientèle — seront touchés par l'annonce d'hier. Pour le président, Buzz Hargrove, «les ambitieux efforts de restructuration de la société (le plus récent étant l'exercice auquel s'est pliée Air Canada en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies en 2003-2004) l'ont peu préparée à cette flambée des prix du carburant, encore moins à une éventuelle récession économique, qui aurait des conséquences encore plus désastreuses sur les travailleurs». Du même souffle, il a rappelé les annonces de compressions chez les autres transporteurs, soit les Delta, Qantas, Continental Airlines, American et United.

L'exécutif du syndicat représentant 5000 employés d'Air Canada veut s'assurer que leur charge de travail demeure raisonnable. Il rappelle que «le Syndicat des TCA et Air Canada doivent entreprendre des négociations collectives au cours de la prochaine année, qui marque la première série de négociations depuis que l'entreprise a émergé de la protection des tribunaux contre la faillite en 2004».

Crise aux États-Unis

Ces compressions s'inscrivent sur fond de crise qui frappe durement l'industrie américaine de l'aviation civile. L'Association américaine du transport aérien (ATA) n'a pas hésité, hier, à lancer un appel à l'aide à Washington, une première depuis les sombres événements du 11 septembre 2001. L'ATA appelle de tous ses vœux une législation aidant le secteur à supporter l'impact des prix records du pétrole sur leur facture en carburant, en pointant en direction de cette spéculation derrière l'embarquement des cours pétroliers. L'ATA, qui a témoigné hier devant une commission du Sénat sur les effets des cours du pétrole sur cette industrie, souhaite «des mesures de bon sens qui assureront de la transparence et une marche arrière d'un processus favorisant spéculateurs et investisseurs institutionnels, en particulier ceux négociant sur les marchés des changes».

«Si le Congrès n'agit pas rapidement, notre pays n'aura plus d'industrie du transport aérien viable», averti l'ATA. L'association estime que l'actuel choc pétrolier forcera les compagnies aériennes américaines à cumuler des pertes de 10 milliards cette année, «ce qui serait l'une des plus mauvaises années financières dans l'histoire de l'aviation», averti le président de l'ATA, James May.

«Cette année, les compagnies aériennes américaines vont dépenser plus de 61 milliards de dollars en kérosène, soit un peu plus que la facture en carburant des quatre premières années de la décennie», a-t-il martelé. Il a chiffré à 14 000 le nombre d'emplois déjà supprimés dans l'industrie et à une centaine (à bientôt 200) le nombre de dessertes intérieures abandonnées en réaction à la flambée des cours de l'or noir. Aux réductions de capacité de l'ordre de 7 % à 12 % s'ajoute la faillite ou la cessation des activités d'au moins 26 compagnies aériennes au cours des derniers six mois. Cette hécatombe survient alors que l'industrie américaine de l'aviation venait à peine d'éponger les contrecoups financiers du 11-Septembre, avec l'inscription d'un bénéfice net cumulé de 4 milliards en 2007.

United Airlines a donné, hier, une nouvelle illustration des effets du choc. Le deuxième transporteur aux États-Unis a prévenu que sa facture de carburant pourrait atteindre les 9,5 milliards cette année, soit 3,5 milliards de plus que l'an dernier. Ce pourrait être 2,6 milliards de plus pour American Airlines, 1,7 milliard pour Northwest ou encore 1,5 milliard pour Continental. Au total, les analystes estiment que les compagnies aériennes américaines paieront 30 milliards de plus sur leur facture de kérosène cette année, alors que la surtaxe pour carburant devrait leur rapporter 4 milliards.

Le Devoir
Avec l'Agence France-Presse

Rectificatifs

Dans le texte «Non à l'hypersexualisation» publié dans notre édition du mardi 17 juin 2008, il était indiqué que Lilia Goldfarb du YMCA serait l'une des directrices de la campagne de formation prévue. En fait, Mme Goldfarb travaille plutôt au YWCA, soit le Y des femmes de Montréal.

La conférence de l'écrivain marocain Tahar Ben Jelloun à la Grande Bibliothèque n'a pas eu lieu hier, comme nous l'avons malencontreusement annoncé en une dans notre édition d'hier, dans le texte «Maternité à la musulmane». Elle aura plutôt lieu ce soir, mercredi 18 juin, à 19h30. Nos excuses pour cette erreur et pour les contretemps qui en ont occasionné.

Saint-Laurent: la CMI rabrouée

Unanimité à Montréal contre le plan de gestion des niveaux

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR

La Commission mixte internationale (CMI) s'est heurtée hier soir à un barrage d'arguments contre son projet de modifier les règles de gestion des niveaux d'eau du Saint-Laurent, une réforme qui profiterait surtout aux riverains du lac Ontario, mais qui serait néfaste pour le fleuve.

Siégeant au Jardin botanique de Montréal, la commission canado-américaine responsable des eaux limitrophes depuis le traité de 1909 s'est fait dire à l'unanimité par la Ville de Montréal, par les groupes écologistes et par des organismes privés, professionnels et administratifs comme l'administration portuaire de Montréal ou encore par les pilotes du Saint-Laurent, que le statu quo était préférable à son nouveau plan de gestion. La commission, qui siégea ce soir à Sorel-Tracy, propose un plan «B+» qui est censé remplacer le mode de gestion en vigueur depuis 1958 pour

gérer les débits des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Dans la région des Grands Lacs, les riverains réclament des niveaux généralement plus élevés pour faciliter la navigation de plaisance et pour protéger les milieux humides, de plus en plus asséchés en raison de la baisse des niveaux associée au réchauffement du climat.

Mais plus d'eau en amont signifie moins d'eau en aval dans le chenal maritime, ce que les propriétaires de flottes marchandes, les administrations portuaires de Montréal et de Trois-Rivières estiment tous contraire à leurs intérêts et au commerce entre les deux pays.

Pour Francine Lalonde, du Bloc québécois, les évaluations de la commission démontrent que l'essentiel des avantages du nouveau plan se concentreront en amont et les désavantages en aval.

Montréal, par la voix de son porte-parole Allan DeSousa, a déploré que le plan soumis par la commission n'identi-

fie pas les impacts économiques et environnementaux du changement proposé, de sorte que la Ville préfère s'en tenir au plan actuel.

Pour Nature Québec, pour le Regroupement des usagers du Saint-Laurent, qui regroupe une quinzaine d'organisations, et pour le Comité Zip Jacques-Cartier notamment, le nouveau plan de gestion de la CMI n'intègre pas suffisamment la problématique des changements climatiques ainsi que les coûts des mesures de mitigation qu'il faudra mettre en place pour atténuer les séquences du nouveau plan qui, en misant davantage sur des débits «naturels», provoquera une diminution radicale des débits en été, ce qui concentrera la pollution aux dépens des prises d'eau municipales et des espèces vivantes. À d'autres moments de l'année, le contraire se produira, ce qui exigera des mesures de protection accrues et coûteuses contre les inondations.

Le Devoir

FORTIER

SUIVE DE LA PAGE 1

Cela fait du sénateur-ministre le plus efficace financier conservateur au Québec, et de loin. Le ministre des Transports, Lawrence Cannon, censé être le lieutenant conservateur dans la province, a récolté à peine le quart de cette somme, soit 116 605 \$. Arrivent ensuite la circonscription de Laurier-Sainte-Marie (77 160 \$), celle de Mont-Royal (71 978 \$) et enfin celle de la Beauce (63 096 \$), détenue par le populaire Maxime Bernier, devenu simple député dans la foulée de sa relation controversée avec Julie Couillard.

«Comment se fait-il que le ministre Fortier, qui n'est pas responsable du Québec, aille chercher un demi-million de dollars en contributions? On s'entend que ce n'est pas avec des soupes spaghettis à 5 \$ le couvert qu'il a accumulé cela!», a lancé le député bloquiste Réal Ménard. «J'aimerais qu'il nous dise si la porte d'entrée pour obtenir 426 204,50 \$ est le fait qu'il est ministre et qu'il attribue pour plus de 20 milliards de dollars de contrats chaque année.»

Le ministère des Travaux publics est en effet responsable de l'octroi de tous les contrats gouvernementaux à Ottawa. «Est-ce que, dans un gouvernement, la meilleure personne pour faire du financement est le responsable des Travaux publics? s'interroge M. Ménard. Il me semble qu'il y a des questions. Je ne dis pas que c'est illégal, je ne dis pas qu'il y a eu des détournements, mais c'est préoccupant. [...] On demande à être rassuré.»

En entrevue avec Le Devoir, le ministre Michael Fortier explique qu'il a besoin de

cet argent. «J'en ai besoin parce que je n'ai pas de budget de député. Les députés ont des budgets qui atteignent 200 000 \$, ou même 300 000 \$ par année. Moi, je n'en ai pas.»

M. Fortier a choisi de faire les choses autrement. Lui qui n'a pas de siège à la Chambre des communes a décidé de s'ouvrir quand même un bureau de circonscription et d'embaucher du personnel pour être présent sur le terrain et faire campagne en attendant le scrutin. «Ça coûte des sous! dit-il. Le budget de Meili Faillé est de plus de 300 000 \$. A ce que je sache, elle ne déclare pas de surplus.» M. Fortier précise qu'en tant que ministre, il ne s'ingère pas dans l'octroi des contrats gouvernementaux.

L'argent provenant de Mont-Royal est celui que M. Fortier, qui habite cette circonscription montréalaise, a récolté en 2006, alors qu'il n'avait pas encore choisi la circonscription dans laquelle il se présenterait. Il dit s'être entendu avec les gestionnaires locaux pour que, une fois son choix arrêté, l'argent lui soit transféré. Le candidat conservateur de Mont-Royal aux élections générales de 2006 était Neil Drabkin, actuel chef de cabinet du ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day.

Les transferts entre circonscriptions électorales sont permis par Elections Canada et peuvent impliquer de l'argent engrangé au cours d'années précédentes mais non encore utilisé. Les partis utilisent souvent cette technique pour redistribuer l'argent vers les circonscriptions qu'ils ont le plus de chances de remporter. Ainsi, une source a confirmé au Devoir que la caisse électorale de Laurier-Sainte-Marie sert de «slush fund» à l'aile québécoise du Parti conservateur, c'est-à-dire de

centre de redistribution des dons.

Ainsi, l'association de cette circonscription du centre-ville de Montréal a reçu des transferts d'argent de sept circonscriptions (surtout de la région lavalloise) totalisant 22 573 \$ en 2007. Au même moment, la circonscription a redistribué vers 15 circonscriptions différentes à travers le Québec des montants totalisant plus de 63 000 \$. Cette façon de faire permet d'éviter le quartier général du parti à Ottawa, qui ne comprend pas nécessairement les priorités financières du Québec. Laurier-Sainte-Marie est représentée par le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe. Le candidat conservateur aux dernières élections y a terminé au cinquième rang, derrière le NPD, le Parti libéral et le Parti vert.

M. Fortier s'est retrouvé dans le pétrin la semaine dernière, quand son adjoint ministériel Bernard Côté a dû démissionner. M. Côté a reconnu avoir fréquenté Julie Couillard en mars et avril 2007, alors que l'entreprise pour laquelle elle dit travailler, Investissements immobiliers Kevlar, tentait d'obtenir un important contrat des Travaux publics dans la ville de Québec. Mme Couillard a discuté de ce contrat avec M. Côté, qui en connaissait les tenants et aboutissants. À cause de cette apparence de conflit d'intérêts, le ministre a réclamé son départ. Le contrat n'a pas encore été attribué. Le propriétaire de Kevlar, René Belliveau, avait aussi fait un don de 1000 \$ à M. Fortier, ce que ce dernier s'est engagé à retourner pour les mêmes raisons.

Avec la collaboration
d'Alec Castonguay
Le Devoir

Le Devoir

«CAMPO»

SUIVE DE LA PAGE 1

Dans les coulisses du pouvoir — et dans les éditos des grands quotidiens argentins —, on chuchote déjà que le règne de Cristina Fernández Kirchner achève. Surnommée la «reine Cristina», l'élegante présidente avait pourtant remporté les élections d'octobre dernier en promettant de reconstruire la diplomatie, d'apaiser les tensions sociales et de préserver les spectaculaires rendements économiques de l'Argentine. Mais la mesure prise par cette ex-première dame pour freiner la montée spectaculaire du prix des aliments a été d'augmenter, une fois de plus, la taxe à l'exportation de certaines monocultures, dont le soja. Et finalement, ce qui devait arriver arriva.

Sitôt annoncée en mars dernier, cette mesure restrictive, faisant passer de 35 % à 44 % cette taxe à l'exportation du soja, a fait bondir les quatre grandes organisations réunissant le secteur employeur de la production agricole du pays. Même si elle concerne les exportateurs, cette taxe allait avoir un effet direct sur les grandes entreprises agricoles, mais également sur les petites, qui ont vertement critiqué ce «coup bas» du gouvernement. L'Argentine exporte normalement des produits agricoles et agroalimentaires pour une valeur de quelque 35 milliards de dollars, soit plus de la moitié des exportations totales du pays (55 milliards de dollars).

Grèves, lock-out partiel, blocages de route, manifestations dans les rues... Furieux, les différents groupes de producteurs agricoles se sont unis dans une campagne de protestation sans précédent et ont bloqué pendant des jours la commercialisation de grains (céréales et soja) à destination des marchés étrangers. Un coup dur pour un pays qui occupe le premier rang mondial pour l'exportation de produits dérivés du soja et le troisième pour l'exportation de fèves de cet oléagineux. Résultat? En plus d'empêcher le ravitaillement des supermarchés partout dans le pays, ils ont obtenu la tête du ministre de l'Économie.

C'est un discours de la présidente accusant les agriculteurs «d'extorsion» et de «sédition», le 25 mars dernier, qui avait véritablement déchaîné les passions: plusieurs cacerolazos ont eu lieu, dont un grand sur la plaza de Mayo dans la capitale, rappelant étrangement les concerts de casseroles de la classe moyenne lors de la crise économique de 2002. Sauf que cette fois, une partie du secteur populaire est sortie pour appuyer le gouvernement et protester contre les manifestants issus du «campo», traditionnellement antipétronistes, qu'ils ont qualifiés «d'oligarques» et de «piqueurs VIP».

Un conflit dans l'impasse

Alfredo De Angeli est le héros du «campo». Leader emblématique de la crise agricole, ce producteur titulaire de la Fédération agraire de la province de Entre Ríos, une région dans l'épicentre du conflit, est le porte-parole officieux des agriculteurs de la campagne argentine. «Ça fait des années qu'on se bat. La hausse des [tarifs douaniers] est la goutte qui a fait déborder le vase», n'avait-il cessé de répéter, frondeur, aux caméras qui l'ont filmé durant les manifestations qu'il organisait ce printemps.

Connu de tous, l'homme à la bouille sympathique a été notamment à la tête du blocage de l'autoroute 14, au nord de la capitale, qui a duré trois semaines en avril. Excédés par les pertes qu'ils ont subies, les transporteurs céréaliers se sont eux aussi ajoutés au conflit. «Nous ne sommes pas responsables de la crise alimentaire. Si ce n'était pas déjà le cas, on nous aurait ignorés», avait affirmé Alfredo De Angeli aux journalistes. Le gouvernement n'est pas content? Qu'il nous dise comment faire. Nous, on a essayé tous les moyens.»

Le «moyen» qu'a trouvé le gouvernement pour dénouer temporairement la crise a été d'arrêter Alfredo De Angeli ainsi qu'une vingtaine de dirigeants agricoles, pour les libérer quelques heures plus tard, cédant à un tollé de protestations. Les barrages qui commencent à provoquer des problèmes de plus en plus sérieux de ravitaillement avaient pourtant commencé à être levés samedi matin à la suite d'un accord.

Depuis, les grévistes, outrés, ont repris d'assaut les routes du pays. D'une part, des sympathisants, toujours munis de casseroles, sont ressortis dans les rues pour appuyer le «campo». Des partisans du couple Kirchner — le mari de Cristina, Nestor Kirchner, a décidé de s'en mêler en tant que chef du Parti justicialiste et ancien président encore très influent — devaient tenir aujourd'hui une autre grande manifestation sur la plaza de Mayo, à laquelle promet de se mêler un secteur dit «impartial» de la population qui demande un retour aux négociations. La tension est à son comble.

La menace du soja

Vu du ciel, au temps des récoltes, la campagne argentine est une mine d'or à ciel ouvert. D'abord pour les champs de soja, dont les grains dorés scintillent comme des pépites sous le soleil déclinant de l'automne austral. Mais aussi pour les milliards de pesos argentins que rapporte chaque année la récolte au gouvernement, aux producteurs agricoles et aux quelques multinationales investissant dans la culture de cette plante herbacée.

Le pays a d'ailleurs considérablement élargi sa production au cours des dernières années. Tellement qu'on parle du phénomène de la «sojización». D'après les données du ministère de l'Agriculture argentin, alors que la cultu-

LA RONDE

SUIVE DE LA PAGE 1

Ainsi, La Ronde ouvre désormais une demi-heure plus tard, à 11h, et ferme à 21h. L'an dernier, lors de la saison haute du 16 juin au 2 septembre, le site ouvrait à 10h30 et fermait à 23h30 (22h30 pour les manèges).

On justifie la fermeture hâtive par le faible achalandage en soirée, alors que les familles avec de jeunes enfants ont quitté le site. Le porte-parole fait également valoir que Six Flags a étendu progressivement, depuis qu'il a pris possession du parc en 2001, le nombre de jours d'opération.

Lieu de fête nocturne, La Ronde l'a cependant déjà été jusqu'aux petites heures du matin. À son ouverture, au moment de l'Exposition universelle en 1967, le parc d'amusement était ouvert jusqu'à 3h du matin. Le site comprenait alors de nombreux bars. Au cours des années 1980, l'heure de fermeture oscillait entre minuit et 1h30 du matin, selon le moment de la semaine et l'achalandage.

Le porte-parole de La Ronde assure cependant que les nouveaux horaires seront appliqués avec «souplesse» pour éviter des problèmes de gestion de foule. «Il y a une certaine latitude. On parle d'une fermeture progressive, intelligente, en fonction de l'achalandage», fait valoir M. Roy.

Pour les cols blancs, qui renégocient présentement leur convention collective, cela se traduit par une diminution du temps de travail d'environ 25 %. Les syndicats responsables de l'entretien et du fonctionnement des manèges ne voient cependant pas leur nombre d'heures de travail réduit. On demande en effet aux opérateurs de commencer leur journée plus tôt, avant l'ouverture, afin de nettoyer les manèges.

Ce sont surtout les adolescents qui risquent d'être déçus de voir leurs soirées ainsi écourtées. À La Ronde, on se défend de délaisser cette clientèle, soulignant qu'on lui offre de nouveaux manèges comme la Catapulte, qui entre en service cet été.

À l'américaine

Le géant américain, qui possède 23 parcs d'attractions, a imprimé sa marque sur le fonctionnement de La Ronde au cours des dernières années. Le site est devenu non fumeur l'an dernier et un panneau présentant le code de conduite a été placé bien en évidence à l'entrée. Les visiteurs surpris à blasphémer, se promener torse nu ou encore réserver des places dans une file d'attente sont passibles d'expulsion. L'entrée à La Ronde coûte 38 \$ pour les personnes mesurant plus de 1,37 m, et 25,50 \$ pour les plus petits et les aînés.

Notons par ailleurs qu'un passeport de saison familial (pour deux grands et deux petits) coûte 225 \$. En 2007, ce type de laissez-passer était valable pour deux adultes et deux enfants de 12 ans et moins. Cette année, les enfants doivent mesurer moins de 1,37 m pour y être inclus. Les enfants qui grandissent «trop vite» doivent payer le plein prix.

Le Devoir

re du soja se déployait sur cinq millions d'hectares il y a dix ans, elle en couvre désormais plus de 16 millions. Environ 11 millions de tonnes étaient cultivées à l'époque contre 50 millions de tonnes aujourd'hui, une quantité qui génère des rentrées fiscales de 11 milliards de dollars.

Crise du pétrole intensifiée, cas de «vache folle», hausse de la demande mondiale de soja: les raisons du boom du soja des dernières années sont nombreuses. Aujourd'hui, la quasi-totalité de la production s'exporte, notamment pour nourrir le bétail en Europe et en Chine. Il en va de même pour plusieurs autres produits, comme la viande, qui, même s'ils sont consommés par les Argentins, sont vendus sur les marchés extérieurs en raison des plus grands profits qu'ils génèrent. Ce qui a mis la table pour une crise alimentaire.

Avant pris rapidement de l'expansion, le soja occupe désormais 54 % des 30 millions d'hectares de terres à grains du pays. Des espaces qui étaient autrefois réservés à la culture des aliments de base. En tout, ce sont 200 000 hectares consacrés aux fruits et légumes qui ont été grugés par la culture de cet oléagineux, créant ainsi une rareté. Les prix des aliments ont ensuite monté en flèche. Ainsi, un kilo d'oranges ou de tomates coûte aujourd'hui quatre fois plus cher qu'en 2001.

La fin d'un règne?

Les Argentins commencent de plus en plus à douter que le gouvernement péroniste au pouvoir soit apte à dénouer la crise. Selon un récent sondage mené en mai dernier par la firme argentine Poliarquia, la cote de popularité de Cristina Kirchner a chuté à 26 %, alors qu'elle atteignait 56 % au début de son mandat en décembre 2007. «Le conflit agricole affecte l'image du gouvernement, [alors que croissent] la désapprobation de la gestion économique et l'opinion que ce gouvernement ne sait pas comment résoudre les problèmes du pays», a analysé Alejandro Catterberg, directeur de la firme de sondage.

Mettant brutalement fin à ses cent jours de grâce, la crise agricole a porté un dur coup à la présidente. Par ses discours que plusieurs ont jugés intransigeants et autoritaires, l'ex-sénatrice, que l'on compare souvent à Hillary Clinton, a vu son image se ternir quelque peu. Tandis que la présidente paie le prix du bilan mitigé de son mari et prédécesseur, il se pourrait bien que l'âge d'or des Kirchner — qu'on soupçonnait de vouloir garder le pouvoir, en alternance, jusqu'en 2019 — soit effectivement déjà terminé.

Le Devoir

■ Ce reportage a été réalisé avec l'appui financier de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse. Demain: la crise socioéconomique dans la province du Chaco, surnommée l'Afrique de l'Argentine.

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333

Par télécopieur 514-985-3360

Par courrier rédaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399

Par télécopieur 514-985-3390

Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344

Par télécopieur 514-985-3340

Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322

Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30

Par télécopieur 514-985-5967

Par courriel abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346

Par télécopieur 514-985-3390



ÉCONOMIE



Avocats, journalistes et spectateurs consultent leur cellulaire en attendant d'entrer à la Cour suprême. Le plus haut tribunal du pays doit déterminer si BCE aurait dû davantage tenir compte des intérêts des détenteurs d'obligations avant de décider de vendre l'entreprise à un groupe mené par la caisse de retraite ontarienne Teachers.

CHRIS WATTIE REUTERS

BCE: la Cour suprême délibère

FRANÇOIS DESJARDINS

Le sort de la plus importante prise de contrôle de l'histoire canadienne repose entre les mains de la Cour suprême du Canada, qui a entendu hier les arguments de BCE et de ses adversaires — les détenteurs d'obligations — au sujet de l'endettement de l'entreprise.

Les juges du plus haut tribunal du pays, qui ont pris la cause en délibéré, doivent déterminer si le conseil d'administration de BCE, qui a vendu l'entreprise au régime de retraite ontarien Teachers et à deux investisseurs américains, aurait dû tenir compte des intérêts des détenteurs obligataires tout autant que de ceux des actionnaires.

La juge en chef, Beverley McLachlin, n'a pas donné d'indication quant au moment où elle rendra sa décision. La cour a accepté d'entendre la cause en accéléré, car la date limite du 30 juin imposée à la transaction approche à grands pas.

Au cœur du litige se trouve le fait que Teachers et ses partenaires entendent acheter par emprunt, c'est-à-dire en émettant pour 34 milliards de dollars de dette et en inscrivant au bilan de BCE. L'entreprise traîne déjà une dette de 17 milliards.

Or les détenteurs obligataires, parmi lesquels figurent Manuvie et la Banque CIBC, affirment que cet endettement — qui affectera la cote de crédit de l'entreprise —

VOIR PAGE B 3: BCE



JASON REED REUTERS

Une maison à vendre dans la grande région de Washington. Le plus gros de la chute attendue des prix de l'immobilier devrait avoir lieu en 2008.

ÉTATS-UNIS

Les prix de l'immobilier n'ont pas fini de dégringoler

Un groupe d'économistes s'attend à une chute de 15 % d'ici la fin de 2009

Washington — Les prix de l'immobilier aux États-Unis ne sont qu'à mi-chemin de leur dégringolade et c'est en 2008 qu'ils devraient effectuer le plus gros de la chute qu'il leur reste à accomplir, ont indiqué des économistes hier.

Les dix économistes, tous issus de grandes banques, s'attendent à ce que les prix baissent de 15 % d'ici à la fin de 2009. Cette nouvelle diminution contribuera à freiner les dépenses des ménages, moteur de la croissance économique.

La déclaration des économistes a eu lieu quelques heures après l'annonce par le gouvernement américain que les prix avaient augmenté de 1,4 % en mai. C'est la plus forte augmentation en six mois. Un rapport du département du Commerce montre par ailleurs que les mises en chantier ont diminué de 3,3 % en mai à un rythme annuel de 975 000 unités, le plus bas en 17 ans.

«Les consommateurs ont de nombreuses raisons de s'inquiéter», a indiqué Peter Hooper, économiste en chef de la Deutsche Bank et responsable du comité de conseil économique de l'Association des banquiers américains. Le groupe d'économistes décrit un contexte économique globalement négatif, avec des ménages qui freinent leurs dépenses, des prix du pétrole et de l'alimentation à la hausse, un crédit qui se resserre et un chômage qui devient alarmant.

Le groupe prédit une croissance molle pour cette année, suivie d'une reprise modérée l'an prochain.

D'après les économistes, les États-Unis vont vivre un type de récession sans précédent, puisqu'il s'agira de la première récession sans diminution du produit intérieur brut trimestriel. Cette situation montre que d'autres facteurs que le PIB, comme les niveaux des salaires et de l'emploi, sont des éléments déterminants dans les récessions.

Agence France-Presse

Rapport de la Banque mondiale sur le commerce

Une ombre au libre-échange

Le Canada continue d'élever des barrières aux exportations des pays pauvres

ÉRIC DESROSIERS

Généralement fiers de se présenter comme des apôtres du libre-échange, le Canada et les autres pays riches continuent, dans certains domaines, à être parmi les plus protectionnistes, et ce, particulièrement dans les secteurs susceptibles d'être les plus profitables aux pays pauvres, rapporte la Banque mondiale.

Les plus récentes statistiques et techniques d'analyse montrent que les pays ont globalement poursuivi en 2007 leurs efforts en vue d'une plus grande ouverture de leurs marchés aux échanges commerciaux, conclut l'institution internationale dans l'édition 2008 de ses *Indicateurs du commerce mondial dévoilés* hier. Cette tendance a permis de réduire les tarifs imposés aux importations des pays les plus favorisés par les 210 pays et territoires douaniers recensés par la Banque mondiale d'une moyenne de 14,1 % entre 1995 et 1999, à 11,7 % entre 2000 et 2004, puis à 9,4 % en 2007.

«C'est dans les pays à revenu élevé que les obstacles au commerce demeurent les plus faibles, mais de nombreux autres pays rattrapent rapidement ce groupe sur ce plan», se réjouissent les auteurs du rapport qui y voient une excellente nouvelle pour le développement économique des pays.

Mais il n'y a pas que les moyennes qui comptent. Certains secteurs, notamment celui des produits agricoles, font face à un degré de protectionnisme beaucoup plus important que les autres. Les pays riches membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) font généralement mieux que les autres pays en ce domaine, mais leurs tarifs y sont néanmoins neuf fois plus élevés que ceux qu'ils appliquent dans les autres secteurs.

Les pays riches ont aussi plus recours que les autres à des tarifs extraordinairement élevés contre certains produits très précis. Appelés «pics tarifaires», ces droits de douane maximum sont en moyenne de 347 % dans les pays de l'OCDE. C'est nettement moins que la moyenne de 1488 %

de la fin des années 1990, note la Banque mondiale, mais tout de même près du triple de la moyenne de 122 % des pays de faibles revenus.

Le Canada montré du doigt

Ces pics tarifaires ne visent habituellement pas les produits de base, comme les céréales ou les fibres textiles, mais plutôt les biens transformés à plus grande valeur ajoutée, comme les mets préparés ou les vêtements, poursuit l'étude. Exception faite des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, c'est encore une fois dans les pays de l'OCDE que l'écart est le plus grand (89 %) entre le tarif imposé sur la matière première et celui qui s'applique au produit fini. Cette «escalade tarifaire» s'élève à 232 % dans le secteur agricole, alors qu'elle n'est que de 30 % dans les pays de faibles revenus.

Le Canada se démarque à ce chapitre comme l'un des trois pires pays en ce qui a trait aux importations de produits non agricoles. L'escalade de ses tarifs en la matière est en effet de l'ordre de 1134 %, rapporte la Banque mondiale.

Il n'y a pas que les tarifs qui peuvent faire obstacle au commerce, souligne l'institution. Les pays riches exigent aussi que les importations répondent à de nombreuses contraintes techniques et autres règles sanitaires et phytosanitaires. Ces mesures, qui portent notamment sur le plomb dans la peinture ou la détection de bactéries dans l'alimentation, peuvent être parfaitement légitimes en ce qui a trait à la protection du public, admet la Banque mondiale. Elles agissent néanmoins comme des barrières au commerce à un point tel que les pays de l'OCDE se révèlent en fin de compte l'un des marchés où il est le plus difficile d'exporter des produits, notamment agricoles.

Toutes ces barrières non tarifaires, «pics» et «escalades» tarifaires des pays riches «ont pour effet de protéger certains secteurs beaucoup plus que d'autres», observe dans son rapport la

VOIR PAGE B 4: COMMERCE



RUPAK DE CHOWDHURI REUTERS

Une employée inspecte des ananas à leur arrivée à une usine de transformation, en Inde. Les pays riches ont aussi plus recours que les autres à des tarifs extraordinairement élevés contre certains produits très précis, notamment les aliments transformés.



PAULO WHITAKER REUTERS

Les producteurs ont traversé des années difficiles. Pour eux, l'entente de principe avec les transformateurs représente la lumière au bout du tunnel.

Les producteurs de porc s'entendent avec les transformateurs

LIA LÉVESQUE

Les producteurs de porc, aux prises avec plusieurs problèmes qui menaçaient la rentabilité de leur industrie, pourront voir un de leurs soucis principaux réglé grâce à une entente de principe qui vient d'être conclue avec la majorité des transformateurs de porc.

La Fédération des producteurs de porc, affiliée à l'Union des producteurs agricoles, a annoncé hier cette entente de principe, intervenue au bout de plusieurs mois de négociations avec les transformateurs.

Les producteurs viennent de traverser des années difficiles, à cause d'une hausse du prix de la moulée et des intrants, de la hausse du dollar canadien, d'une baisse du prix du porc et de la fermeture d'abattoirs au Québec, sans compter la maladie qui a affecté des troupeaux. L'entente de principe avec les transformateurs est donc la lumière au bout du tunnel, indique-t-on à la fédération.

L'entente a été entérinée par les producteurs de porc, mais elle attend toujours la signature de deux des sept abattoirs avec lesquels la fédération fait affaire. Les cinq autres, dont l'imposant Olymel, l'ont signée, précise-t-on à la fédération.

Nouvelles bases

En vertu de cet accord, les bases mêmes du système de mise en marché du porc seront redessinées. Ultérieurement, le système d'encan électronique pour la vente des porcs disparaîtra. Le producteur québécois touchera pour son porc l'équivalent du prix américain.

De façon générale, les producteurs bénéficieront d'une plus grande sécurité en s'assurant de pouvoir écouler leur production et les abattoirs s'assureront pour leur part d'une plus grande stabilité d'approvisionnement. Il en découlera une gestion plus équilibrée de la production porcine.

VOIR PAGE B 3: PORC

PIERRE-FRANÇOIS OUELLETTE ART CONTEMPORAIN ADAD HANNAH nouvelles vidéos et photographies L'après-bureau au BELGO le mercredi soir jusqu'à 19h www.pfoac.com

CULTURE



Une chorégraphe brésilienne dirigera le prochain spectacle du Cirque du Soleil

STÉPHANE BAILLARGEON

Le Cirque du Soleil a confié la direction de son prochain spectacle ambulant à deux créateurs brésiliens. Selon les informations obtenues par Le Devoir, le spectacle pour chapiteau sera en effet mis en scène par la chorégraphe Deborah Colker et scénographié par Gringo Cardia. Le couple a cosigné plusieurs créations de danse. La nouvelle production sous tente du Cirque du Soleil (CDS), en production depuis des mois, sera lancée à Montréal en 2009. Née en 1961 à Rio de Janeiro, Deborah Colker a étudié la psychologie, joué professionnellement au volleyball et donné des récitals de piano pendant une dizaine d'années avant d'opter pour une carrière en danse. D'abord interprète, elle a ensuite dirigé des dizaines de spectacles pour différentes troupes brésiliennes et internationales. Elle a notamment chorégraphié pour les défilés de samba des carnavales. Sa compagnie Dança Deborah Colker existe depuis 1994. Elle lui a permis de créer six pièces, dont MIX, qui lui a valu un prestigieux Laurence Olivier Award (la récompense des arts de la scène en Grande-Bretagne) dans la catégorie danse. La compagnie tourne en ce moment avec le spectacle Rota, qui sera présenté ce week-end au Japon et la

semaine prochaine en Chine. Les vidéos et les photos du site ciadeborahcolker.com montrent des productions très acrobatiques, avec des danseurs souvent suspendus aux murs et au plafond de complexes structures scéniques. Ces lieux du mouvement, très circasiens, ont tous été conçus par Gringo Garcia, compagnon de route artistique de la metteure en scène. Le Cirque du Soleil a amorcé sa fulgurante évolution sous la gouvernance artistique du Belgo-Québécois Franco Dragone. Il a signé les dix premiers spectacles de la troupe, y compris O et Mystère, à Las Vegas. La compagnie a ensuite continué à faire appel à des metteurs en scène d'ici, dont Dominique Champagne, Robert Lepage, Victor Pilon et Michel Lemieux, François Girard, René Simard, René Richard Cyr et Serge Denoncourt. Par contre, ses deux derniers spectacles pour chapiteau ont été dirigés par des créateurs non québécois mais familiers du cirque québécois, soit Cortez, piloté par le clown suisse Daniele Finzi Pasqua, et Koozai, dirigé par le clown américain David Sheiner. Sauf erreur, Cirque 2009 (c'est le nom de code temporaire du prochain spectacle) sera la première grande production du CDS dirigée par une chorégraphe.

Le Devoir



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

À gauche, Rémi-Pierre Paquin, porte-parole et co-organisateur de ce festival de théâtre de rue, accompagné de sa bande.

Délires urbains sur les berges

Après la tempête trifluvienne, le Festival de théâtre de rue s'en va jouer à Lachine

ISABELLE PARÉ

Maintenant que le divorce est consommé avec Shawinigan, le Festival de théâtre de rue quitte ses quartiers trifliviens et s'installe pour une première édition sur les berges de Lachine, à quelques sauts de puce du centre-ville de Montréal. N'en déplaise à Jean Chrétien, après une union de dix ans qui a mal tourné, les organisateurs déménagent pour de bon leurs pénates du côté de Lachine, là où le fleuve, les quais et l'architecture industrielle offriront une toile de fond rêvée pour des performances et spectacles au grand air. «A Lachine, il y a le côté bucolique avec le fleuve, mais aussi des bâtiments industriels qui offrent un endroit idéal pour du théâtre de rue, tout ça à quelques kilomètres de Montréal», a soutenu hier le comédien Rémi-Pierre Paquin, porte-parole et co-organisateur de ce festival de théâtre de rue.

L'organisation ne repart donc pas à zéro, et forte de ses dix années d'expérience, elle offrira notamment deux grands spectacles, l'un en salle, l'autre en plein air, venus tout droit de l'Hexagone.

L'événement phare aura lieu le 27 juin avec Maudits sonnants, le carillon céleste de la troupe française Transe Express, un hybride de cirque-théâtre musical, qui fera tinter ses carillons au parc Saint-Louis. Suspendus à une grue comme des marionnettes à 100 pieds du sol, des musiciens acrobates accrochés à une couronne métallique actionneront 26 cloches pour former un curieux carillon aérien. L'équipée avait déjà fait

un passage remarqué au festival de Shawinigan il y a cinq ou six ans.

On attend aussi les 26, 27 et 28 juin Maria Dolorès y Los Crucificados, une chanteuse française kitch-burlesque qu'on dirait sortie d'un film d'Almodovar et qui livrera une prestation théâtrale toute en musique dans un entrepôt du boulevard Saint-Joseph. C'est aussi là que se tiendra le Cabaret littéraire Bio Degradable, un florilège d'extraits des pires biographies jamais publiées par nos vedettes québécoises qui fait déjà un tabac au bar Le Cléopâtre depuis mars dernier.

Comme autres délires urbains, on note aussi la prestation Les Sœurs-poissons de Cousine Canine, un conte-rock livré dans un phare sur une jetée du parc Saint-Louis; Scotts-town, une virée hallucinatoire de Fabien Cloutier dans un garage; et un tour de piste de Pépé, sa guitare et ses chansons politiquement incorrectes. S'ajouteront à cette bande Armand Vaillancourt et une installation éphémère, les coups d'éclat de l'ATR (Acte terroriste ridicule) et la musique de plusieurs groupes dont Creature, Sagapool, Numéro#, Chocolat et Le Husky. On aura même droit à la première visite nord-américaine du Théâtre Impérial de Karakorum, une troupe mongole fondée en 1247 par le troisième Khan de l'Empire mongol. Bref, trois jours bien tassés, avec 150 représentations gratuites et 100 artistes venus de France, du Québec et de Mongolie.

Le Devoir

■ Festival de théâtre de rue de Lachine, les 26, 27 et 28 juin

EN BREF

Mort de l'actrice Cyd Charisse

L'actrice et danseuse Cyd Charisse, célèbre pour ses rôles à Hollywood aux côtés de Fred Astaire et de Gene Kelly, a succombé hier matin à une crise cardiaque, à Los Angeles. La nouvelle de son décès a été annoncée par son porte-parole, Gene Schwam, qui a salué la mé-

moire d'une femme tendre et gracieuse tout au long de sa vie. Cyd Charisse avait effectué ses débuts au cinéma en 1943 dans Something to Shout About, en compagnie de Don Ameche, avant de passer aux rôles dansants en 1946 dans Ziegfeld Follies, avec Fred Astaire. Chantons sous la pluie (Singin' in the Rain), sorti en 1952, fut son premier grand succès. Elle y côtoyait Gene Kelly. - Reuters

ENTREVUE

Alanis Obomsawin, de l'autre côté des barricades, à jamais

Elle est au Québec la première autochtone qui, caméra en main, entreprit de rendre la parole aux Premières Nations, si longtemps confinées au silence. Coffret et hommage lui rendent tribut aujourd'hui.

ODILE TREMBLAY

Si vous demandez à Alanis Obomsawin ce qu'elle pense des récentes excuses du gouvernement Harper aux Premières Nations pour le cauchemar vécu dans les pensionnats d'État des années 60, elle répond: «Très positif, soit, mais où sont les gestes concrets posés dans cette affaire? Les Centres d'amitié autochtone subissent des compressions. Ça prendrait des mesures adaptées aux besoins de nos peuples: des centres de désintoxication laissant

«C'est la négation de leur culture qui a entraîné certaines communautés du côté de la violence et de la toxicomanie»

une place aux guérisseurs traditionnels, etc. Quant à l'Église catholique, qui refuse même de s'excuser, elle devrait rougir de honte...»

Ce soir, dans le cadre de Présence autochtone, à 18h30, au Cinéma de l'ONF, hommage est rendu à cette cinéaste abénaquise militante, aux 35 films à son carquois. Son dernier documentaire, Gene Boy revient chez lui — histoire d'un soldat abénaquis de retour de guerre —, sera alors projeté. Aussi, tout un matériel didactique créé en 1972 et en 1974 sur l'histoire de deux communautés autochtones. Ce coup de chapeau coïncide avec le lancement par l'ONF d'un coffret regroupant quatre documentaires sur la crise d'Oka: Alanis Obomsawin — 270 ans de résistance. D'autres coffrets thématiques sur son œuvre suivront bientôt.

Le Devoir



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La militante abénaquise Alanis Obomsawin sort demain son coffret regroupant quatre documentaires sur la crise d'Oka.

temps incurables, la solidarité, la fierté retrouvée, le courage de ceux qui ont tenu jusqu'au bout, l'influence des leaders spirituels sur les Warriors, évitant ainsi un bain de sang. Elle avait accumulé à Kanesatake et à Kahnawake 250 heures de matériel audiovisuel, qu'il fallut couper. Au montage furent inclus des documents d'archives, des photos, des traités violés, etc., comme dans tous ses films. «Pour la mémoire et la postérité», précise-t-elle.

Le coffret sur la crise d'Oka permettra à son

avis aux jeunes générations de se mettre au parfum. «Ils sont stupéfaits de découvrir ces événements», dit-elle. Dix-huit ans ont passé... Une éternité pour les adolescents.

Les enfants, Alanis Obomsawin a toujours travaillé avec et pour eux.

Née à Odanak, elle avait été transplantée à neuf ans à Trois-Rivières avec sa famille, seule présence amérindienne de la ville. Alanis était battue et raillée sans relâche par les autres enfants, humiliée durant les cours d'histoire du Canada, foisonnant d'histoires de poteaux de torture et de scalpings dégoûtants. «Mon nom là-bas, c'était "Maudite sauvage sale", se rappelle-t-elle. Jusqu'au jour où la jeune fille a levé la tête et affronté ses assaillants. «Sans le traumatisme de Trois-Rivières, je ne serais jamais devenue une batailleuse.»

Ses plus grands souvenirs lui venaient dans son berceau d'Odanak d'un oncle conteur et chanteur, nourri de légendes qu'il lui a transmises. À l'âge adulte, à son tour conteuse et chanteuse, elle a fait la tournée des écoles pour redonner aux autochtones leur histoire. Dès son entrée à l'ONF, au début des années 70, Alanis Obomsawin a créé avec des films fixes: dessins, photos anciennes et narration, les premiers documents pédagogiques issus des Premières Nations. Une des grandes fiertés de sa vie.

En près de 40 ans d'ONF, 35 films ont suivi sur l'itinérance, les événements de Restigouche, la mythologie, le rôle des femmes, la toxicomanie, la lutte politique, sans compter le reste. Lorsque certains lui reprochent la partialité de son regard, elle affiche bien haut le droit de s'exprimer au nom des premiers peuples.

«C'est la négation de leur culture qui a entraîné certaines communautés du côté de la violence et de la toxicomanie. Mais plusieurs d'entre elles retrouvent aujourd'hui langue et traditions. La situation s'est améliorée en 40 ans. On est partis du temps où l'on n'avait pas le droit de parler notre langue à une époque où on l'enseigne dans les universités... De fait, la crise d'Oka a tout changé. Les médias se sont intéressés aux autochtones. L'ensemble des communautés ont relevé la tête et l'attitude des gouvernements s'est transformée.»

Bardée de prix et d'honneurs, vraie ambassadrice des autochtones canadiens, Alanis Obomsawin s'est promené sur la planète, de la Nouvelle-Zélande au Mexique, en passant par tous les territoires autochtones, pour donner des conférences et présenter ses films. «C'est incroyable à quel point la condition des autochtones est la même partout; ses problèmes aussi.»

Le Devoir

Folie/Culture inaugure une nouvelle exposition pour le 400^e

Un vernissage entaché de censure

Une fonderie est refroidie par l'œuvre de Martin Bureau

MATTHIEU DUGAL

Québec — La politique a rattrapé une fois de plus les célébrations du 400^e anniversaire de Québec vendredi soir alors que le vernissage de l'événement «Regards fous», organisé par Folie/Culture et accrédité par Québec 2008, s'est fait dans la controverse.

À l'origine, «Regards fous» réunissait une dizaine d'artistes de Québec devant créer chacun une bouche d'égoût en fonte qui serait installée dans le nouveau parc Xi'an situé sous les bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency. Le processus s'est déroulé sans problème jusqu'à ce que l'œuvre de Martin Bureau, intitulée «Hommage à Sa Gracieuse Majesté», soit refusée par la fonderie Bibby-Sainte-Croix, qui est responsable du coulage des exemplaires. L'œuvre représente une pièce de 25 cents où les deux faces, le visage de la reine et le caribou, sont superposées, ce qui donne à la souveraine

une allure plutôt... sauvage.

La fonderie ayant menacé de des raisons politiques de se retirer du projet si on l'obligeait à couler l'œuvre de Bureau, Folie/Culture a donc sollicité l'appui de la Ville de Québec, partenaire de l'événement, ce qu'elle n'a pu obtenir. Martin Bureau a par la suite décidé de retirer son œuvre du projet par respect pour ses collègues. Il a été impossible d'obtenir une entrevue avec un représentant de la Ville à ce sujet, le service des communications se bornant à dire qu'il s'agissait d'un litige impliquant Folie/Culture et la fonderie Bibby-Sainte-Croix.

En entrevue au Devoir, Martin Bureau a précisé qu'il voulait par son œuvre souligner le caractère «ambigu» qui entoure les fêtes du 400^e. «Quand c'est rendu qu'on fait la promotion de Québec en France avec la représentante de la couronne britannique, je ne crois pas que c'est une raison de se réjouir. Le gouvernement du Québec est de plus en plus tassé dans ce dossier et c'est pour cela que mon œuvre tient da-

vantage à souligner le 250^e anniversaire de la conquête qu'on fête l'an prochain. J'ai été censuré.»

Bureau a finalement fait couler son œuvre à ses frais dans une autre fonderie et a profité du vernissage hier soir pour la retirer symboliquement des lieux. Les huit autres œuvres issues du mouvement «manhole covert art» seront visibles dans le parc durant des décennies.

Collaborateur du Devoir

EN BREF

L'écrivain Mario Rigoni Stern n'est plus

Rome — L'un des plus grands auteurs italiens, Mario Rigoni Stern, est décédé lundi soir à Asiago (nord de l'Italie) à l'âge de 86 ans, a annoncé hier l'agence Ansa. Ce Vénitien d'ascendance autrichienne, emporté dans le tourbillon de la Seconde Guerre mondiale, a combattu en France, en Grèce, en Albanie et en Russie, une expérience unique qu'il racontera dans son premier roman Le Sergent dans la neige, publié en 1953. - AFP

Advertisement for 'Présence Autochtone' festival, 16th edition, June 12-22, 2008. Includes details about ticket prices (4000\$), dates, and contact information for nativelynx.qc.ca.

Advertisement for 'Julos BEAUCARNE' featuring 'CHANSONS D'AMOUR' with Barbara D'Alcantara and Patrick De Schuyter. Includes dates and locations for performances.